

"La France a choisi l'Europe" dans Le Monde (19 janvier 1949)

Légende: Dans le quotidien français Le Monde, Maurice Duverger explique comment la France, en considérant le statut de la Ruhr comme une transition de l'Allemagne occupée vers l'Allemagne indépendante, s'engage sur la voie du fédéralisme européen.

Source: Le Monde. dir. de publ. Beuve-Méry, Hubert. 19.01.1949, n° 1 238; 6e année. Paris: Le Monde.

Copyright: (c) Le Monde

URL: http://www.cvce.eu/obj/"la_france_a_choisi_l_europe"_dans_le_monde_19_janvier_1949-fr-0b41b992-c229-

1/3

46d7-a830-37621e5c6ac2.html

Date de dernière mise à jour: 15/09/2012

15/09/2012



La France a choisi l'Europe

Depuis 1944 la diplomatie française hésite entre deux chemins opposés : celui du nationalisme traditionnel, qui conduit au contrôle du Rhin, à la division de l'Allemagne et à un second traité de Versailles où les illusions de Wilson ne paralysent plus le réalisme de Clemenceau, et celui d'un fédéralisme nouveau, qui mène à l'édification d'une Europe si profondément unie que les rivalités de frontières y perdent toute signification, que la sécurité de chaque Etat y soit assurée par la cohésion de l'ensemble et qu'un conflit entre ses membres y devienne aussi impensable qu'une guerre entre le Massachusetts et le Connecticut.

Sous les influences conjointes des vues personnelles du chef du gouvernement et des instincts naturels d'une opinion publique encore pantelante après quatre années de souffrances et de haines, elle s'est d'abord engagée dans la première voie. Progressivement cependant la peur de la Russie, l'influence de l'Amérique, en même temps que le développement croissant du mouvement fédéraliste, l'inclinèrent vers la seconde tendance qui finit par inspirer plusieurs actes gouvernementaux, notamment le patronage accordé au projet d'assemblée européenne.

L'étrange est que cette orientation nouvelle n'entraîna point l'abandon de l'ancienne, de sorte que notre diplomatie se trouvait désormais écartelée entre deux attirances divergentes. Juxtaposant des politiques contradictoires, la France risquait ainsi de n'en avoir aucune. Son attitude à l'égard de l'Allemagne illustrait bien cette fausse position : d'un côté quelques déclarations rassurantes semblaient envisager la future association franco-allemande au sein de la Fédération européenne, de l'autre les revendications sur la Ruhr et les efforts pour maintenir la séparation de la zone française se rattachaient aux conceptions nationalistes.

Mais les récentes déclarations de M. Robert Schuman constituent un fait nouveau dont l'importance ne paraît pas avoir été suffisamment soulignée. On peut se demander en effet si elles n'inaugurent point une troisième phase de cette évolution diplomatique, où la France aurait définitivement étouffé en elle le « vieil homme » dont parle saint Paul pour s'engager nettement dans la voie de la Fédération européenne ; de sorte que le 12 janvier 1949 marquera peut-être une date importante dans la politique extérieure française.

Jusqu'ici le problème de la Ruhr n'avait été envisagé par la France que sous l'angle de sa sécurité : il s'agissait d'établir un contrôle permanent qui évitât un futur réarmement allemand. Conception dangereuse aussi bien pour l'avenir de l'Europe que pour celui de la France. Car elle impliquait d'une part un maintien de l'industrie allemande sous la tutelle perpétuelle des alliés, une cristallisation définitive de la domination des vainqueurs sur les vaincus : ce qui ruinait l'idée d'Europe, qui suppose une collaboration de nations libres fondée sur l'adhésion de chacune. Mais elle ignorait délibérément d'autre part l'érosion inévitable du temps, qui desserre tous les contrôles : la résistance allemande aurait fini par triompher quelque jour, après avoir servi pendant des années à réveiller le nationalisme et à entretenir la volonté de revanche.

Quand la France est intervenue auprès des Anglo-Saxons pour protester contre leurs décisions unilatérales, elle s'inspirait toujours de cette seule exigence de sécurité. Et les commentaires qui saluèrent l'adoption du statut actuel ne s'écartaient guère de cette ligne générale. Au contraire l'interview du ministre des affaires étrangères à l'agence Sudena semble inaugurer une orientation toute différente.

Car tout change, selon qu'on considère le nouveau statut comme une solution définitive du problème de la Ruhr ou comme une première étape d'une évolution générale de la politique alliée à l'égard de l'Allemagne. Dans le premier cas il se rattache à la volonté de pérenniser la domination du vainqueur sur le vaincu, il constitue l'instrument d'une tutelle permanente de l'industrie germanique, conformément à la position française traditionnelle. Dans la seconde hypothèse il pourrait être au contraire le point de départ d'une progressive libération de l'Allemagne, au terme de laquelle ses droits seraient reconnus égaux à ceux des autres partenaires de la Fédération européenne, et tout souvenir de la guerre aboli. Il ne faut pas oublier en effet que le nouveau statut substitue un contrôle civil à un contrôle militaire, ce qui est tout de même un premier pas, et un premier pas important.

La seconde étape consisterait alors à transformer le contrôle interallié en contrôle européen, ou plutôt en

2/3 15/09/2012



gestion européenne à laquelle participerait équitablement l'Allemagne : la Ruhr deviendrait ainsi le premier centre industriel soumis à une exploitation fédérale. Dans une troisième étape, cette exploitation fédérale serait étendue à tous les ensembles économiques dont l'importance dépasse le cadre national et dont le développement n'est plus possible qu'à l'échelle européenne : mines, industrie lourde, transports aériens, équipement hydroélectrique du massif alpin, etc., etc. Ainsi la Ruhr formerait un lien vivant entre les peuples de l'Europe au lieu d'être un objet de leur discorde.

Toute la portée des déclarations Schuman réside précisément dans le fait qu'elles paraissent substituer cette interprétation dynamique du statut de la Ruhr à l'interprétation statique. Si le ministre des affaires étrangères parle encore, en effet, de la sécurité française et de sa garantie par le contrôle interallié, il insiste nettement sur le caractère provisoire des mesures prises et sur le rôle que les Allemands eux-mêmes pourront jouer dans leur transformation en manifestant leur volonté de collaborer à l'œuvre de reconstruction pacifique de l'Europe plutôt que de rechercher une revanche de caractère nationaliste.

La question se trouve ainsi très bien posée : car il est évident que l'Allemagne ne saurait brusquement passer d'un régime d'occupation militaire à un régime de liberté totale qui ne comporterait aucune garantie pour la France dans la mesure où l'Europe resterait en même temps à l'état de projet. Le problème fondamental de l'heure consiste donc à définir des transitions qui permettent la libération progressive de l'Allemagne vis-àvis de ses vainqueurs au fur et à mesure de son intégration, à côté des autres peuples du vieil Occident, au sein d'une Europe simultanément construite.

En considérant désormais le statut de la Ruhr comme une transition de ce type et non comme un système achevé, comme un commencement et non comme une fin, la France semble avoir engagé sans retour sa diplomatie dans la voie du fédéralisme européen et surmonté la déchirante contradiction qui l'écartelait depuis quatre années.

Mais cette orientation, qui suppose du courage et de la persévérance, ne pourra se maintenir que si les Allemands acceptent d'entrer franchement dans le jeu et si les Français soutiennent leur gouvernement. C'est très bien de vouloir enfin construire l'Europe, mais on ne construira pas l'Europe sans les Européens. L'heure est venue d'expliquer aux Français comme aux Allemands qu'il n'y a pas de sécurité ni de grandeur concevables pour leur patrie en dehors d'une Fédération européenne, et que, pour eux, il y va de tout. Puissent-ils se hâter de le comprendre enfin !

3/3

15/09/2012